

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU de la séance du lundi 21 juin 2021

Présents : Christine BEDEL, Christian CHARRE, Véronique CHILLON, Jean-François DUMAS, Bernard GRAILLE, Pascale RIVIERE, Josette BAUDOUNET, Corinne AUBERTIN

Absents excusés : Marine PIERRE, Éric TRANNOIS, Christophe BALMAYER

Madame Corinne Aubertin est élue secrétaire de séance.

Le PV de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1- Bail agricole, rectificatif.

Lors du conseil municipal du 10 Mai 2021, les membres du conseil ont adopté la proposition de consentir un bail à Madame Claire Jacquin pour cultiver une parcelle agricole. Afin qu'elle puisse se mettre en règle sur le plan administratif, Madame le Maire propose de lui accorder un bail à ferme, d'une durée de neuf ans, reconductible tacitement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2- Désignation d'un référent « Moustique tigre » « et « Ambrosie » auprès de l'ARS

Se sont proposés : Christian Charre (titulaire) et Bernard Graille (suppléant)

Adopté à l'unanimité

3- Subventions aux associations APE de Rivière sur Tarn, AFFRE du Rozier, Association pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

- **Association de Parents d'élèves de Rivière sur Tarn (APE)** : L'école de Rivière sur Tarn accueille des enfants de Mostuéjols, qui bénéficient des services de l'APE. La commune de Mostuéjols verse chaque année à l'APE une aide financière pour mener à bien ses projets (accompagnement des enfants de l'école : sorties scolaires, chorale, spectacles, et achats divers : jeux de société, livres, matériel de sport...). Madame le Maire propose que cette aide soit reconduite à hauteur de 300 € pour l'année 2021.
Proposition adoptée à l'unanimité.
- **L'AFFRE du Rozier** est au service des familles de notre territoire de vie, dont les enfants fréquentent l'école du Rozier. Un grand nombre des enfants de Mostuéjols sont inscrits à l'école du Rozier. L'association AFFRE s'occupe du temps périscolaire, de la garderie, de la cantine scolaire, et donne aussi une aide à la Maison des Assistantes Maternelles.
Lors du dernier conseil municipal du 10 mai 2021, la commune de Mostuéjols a accordé à l'AFFRE une subvention de 500 €.
Vu le grand nombre de familles de Mostuéjols concernées, et vu l'importance et le caractère social des missions de l'AFFRE, le conseil serait favorable pour réexaminer la possibilité d'une aide supplémentaire lors d'une organisation exceptionnelle.
- **Association de Rivière, La Cresse et Mostuéjols pour la pêche et la protection du milieu aquatique** : une aide de 300 € identique à celle de l'année précédente est accordée à l'unanimité.

4- Extinction de l'éclairage public

Lors de la séance du 11 janvier 2021, le conseil municipal a décidé d'adopter le principe de l'extinction nocturne sur une partie de la nuit.

Madame le Maire expose au conseil que pour la mise en œuvre de cette décision, la commune doit déléguer temporairement la maîtrise d'ouvrage au SIEDA pour l'exécution de ces travaux, selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Montant total des travaux HT	9 553.00 €	Participation du SIEDA	2 866.00 €
TVA 20%	1 910.70 €	Fonds propres commune de Mostuéjols TTC	8 598.20 €
TOTAL Dépenses TTC	11 464.20 €	TOTAL Financement	11 464.20 €

La TVA pourra être récupérée par la commune par le biais du FCTVA, pour un montant de 1 880,59 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'adopter ce plan de financement.

Il sera nécessaire de prévoir des mesures de sécurité et d'information, pour cela, un contact sera pris avec le SIEDA et le PNRGC pour la mise en place des panneaux de prévention et d'information.

5- Ajout d'un luminaire à Liaucous

Afin de supprimer un « espace noir » à l'entrée de Liaucous, il est proposé d'ajouter un luminaire d'éclairage public.

Un devis de l'entreprise INEO est présenté pour un montant TTC de 2036.40 €

Proposition adoptée à l'unanimité.

6- Désignation d'un représentant de la commune à l'ADMR

Madame Josette Baudounet se présente pour assurer cette fonction.

Adopté à l'unanimité.

7- Régularisation des périmètres de protection, choix du prestataire, approbation du plan de financement, demandes de subventions.

Madame le Maire rappelle au conseil que par une délibération du 22 février 2021, le conseil municipal avait délibéré sur le principe d'engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre et à l'aboutissement de la procédure administrative relative à la régularisation administrative des captages destinés à l'alimentation en eau potable en conformité avec la réglementation en vigueur.

Elle expose que cette consultation a été lancée, un avis public a été publié dans la presse et le cahier des charges a été mis en ligne sur la plateforme e. occitanie.

A l'issue du délai, deux propositions sont parvenues en mairie, après analyse et une phase de négociation, la proposition la plus intéressante tenant compte des critères de choix (60 % valeur technique-40 % prix) émane du bureau Calligée de Labège (31) pour les montants suivants : tranche ferme : 24 300 € HT, 9 tranches conditionnelles pour un montant global de 20 899 € HT ; soit un montant total de 45 199 € en tenant compte de tranches conditionnelles. La réalisation de l'une ou l'autre de ces tranches conditionnelles ne sera demandée au bureau d'études qu'en cas de nécessité impérieuse.

Le délai de réalisation de cette démarche a été fixé à 2,5 années.

En tenant compte de l'ensemble des frais liés à cette opération (rémunération de l'hydrogéologue, insertion d'avis dans la presse, honoraires divers) et dans l'hypothèse de la réalisation de toutes les tranches optionnelles, le montant global de cette opération s'élèverait à 65 300 € HT qui pourraient être financés comme suit :

-Agence de l'Eau (50 % études et frais de procédure) : 32 650 €

- Conseil Départemental (20 % sur 29 600 € d'études et travaux,) : 5 920 €
- Commune : 26 730 €.

Oui cet exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de retenir la proposition du bureau d'études Calligée et autorise Mme le Maire à signer les pièces du marché,
- approuve le projet de plan de financement et sollicite les aides financières de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental,
- autorise Madame le Maire à faire le nécessaire.

8- Convention de partenariat pour l'accompagnement des gestionnaires d'eau de baignades

Madame e Maire expose que la commune de Mostuéjols est gestionnaire des 3 zones de baignades. Le Syndicat mixte du Bassin Versant Tarn Amont accompagne depuis plusieurs années les communes dans la gestion des eaux de baignade. Afin d'officialiser cet accompagnement, une proposition de convention de partenariat est proposée à la communauté de communes Millau Grands Causses.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve la signature de cette convention à l'unanimité.

9- Sécurisation de la RD 907 à Saint Pal

Lors de la séance du 22 février 2021, le conseil municipal avait approuvé le principe du projet d'aménagement de la RD 907, dans le but de limiter la vitesse des véhicules et d'améliorer la sécurité dans l'agglomération de Saint Pal. Un montant estimatif de 25 000 € HT, soit 30 000 € TTC, a été inscrit au budget 2021.

Le cahier des charges élaboré par Aveyron Ingénierie a été proposé à trois entreprises : Girod, Midi-traçage, et Signovia.

Après analyse des offres, il est proposé de retenir la candidature de l'entreprise Girod pour un montant de 10 532.28 € HT, et de valider le plan de financement suivant :

Dépenses prévues TTC		Recettes prévues TTC	
Total HT	10 532.28 €	Subvention du Département au titre du FAL	5 000,00 €
TVA 20%	2 106.46 €	Fonds propres commune HT	5 953.57 €
		FCTVA	1 685.16 €
TOTAL TTC	12 638.74 €	TOTAL recettes	12 638,74 €

Après en avoir débattu, le conseil décide à l'unanimité d'approuver le choix de l'entreprise GIROD et le plan de financement présenté.

10- Admissions en non valeur

La trésorerie nous indique que des reliquats de factures d'eau de faible montant ne sont pas recouvrables et doivent être annulées, pour un montant total de 105.87 €.

Proposition adoptée à l'unanimité.

11- Passage en LED de l'éclairage public dans le village de Mostuéjols:

La rénovation de l'éclairage public est en cours depuis plusieurs années : les villages de Liaucous et de Comayras ont vu leurs luminaires passer au système LED, permettant à la commune de réaliser des économies conséquentes. Dans la continuité de cette action, le conseil municipal avait adopté lors de la séance du 11 janvier 2021 le principe du passage en Leds des 19 luminaires du village de Mostuéjols.

Dans le cadre de l'adhésion au groupement de commande de l'entretien de l'éclairage public avec le SIEDA, ce dernier propose le plan de financement suivant :

Dépenses		Financement	
Installation des LEDS HT	18 182.33 €	Participation du SIEDA	7 000,00 €
TVA 20%	3 636.47 €	Fonds propres de la commune TTC	14 818,80 €
TOTAL TTC	21 818,80 €	TOTAL	21 818,80 €

La TVA pourra être récupérée par la commune par le biais du FCTVA pour un montant de 3579,16 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement proposé et autorise madame le maire à faire le nécessaire pour mettre en œuvre cette opération.

12- Astreintes des agents technique en Juillet et Août

Madame le Maire expose que pour le bon fonctionnement des services, pendant les mois de Juillet et Août, il est indispensable de mettre en place un régime d'astreintes, notamment pour répondre aux exigences de continuité du service de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux usées, ou pour des impératifs de sécurité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'instaurer un régime d'astreintes pour les deux agents techniques titulaires, dans les conditions suivantes :

- indemnité WE de 116.20 €
- indemnité jour férié de 46,55 €
- En cas d'intervention effective, les heures effectuées pendant l'astreinte seront récupérées et compensées, conformément aux textes en vigueur.
-

13 – Questions diverses :

Madame le maire présente au conseil le projet de charte d'activités de plein air de la Communauté de Communes Millau Grands Causses.

L'association Aveyron Terre d'aventure organise le RAID OCCITANIA qui a prévu de passer sur notre commune le 24 juillet au matin, en venant des Vignes et souhaite utiliser le débarcadère communal de Saint Pal entre 7h et 8h du matin, ainsi que le parking communal tout proche, pour environ 50 canoés.

Voirie Communautaire : Une demande de classement de voirie communautaire sera présentée à la communauté de Communes, pour la route du Causse depuis Liaucous et depuis Mostuéjols. En effet, cette route présente les caractéristiques répondant aux critères d'un classement intercommunal : désenclavement de la Communauté vers la Lozère, intérêt touristique et économique.

La séance est levée à 20h45